

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance extraordinaire sur le budget du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à l'hôtel de ville au 19 chemin de l'Église, le jeudi 26 janvier 2023 à 13h, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Nicolas Pentassuglia :

Daniel Guindon	Conseiller	poste 1
Pierre Métras	Conseiller	poste 2
Christian Gamache	Conseiller	poste 3
Jacques de Foy	Conseiller	poste 4
Pierre Raîche	Conseiller	poste 5
Roxanne Jeanson-Bélisle	Conseillère	poste 6

Est également présente madame Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (intérim) qui agit comme secrétaire d'assemblée.

17-2023

Ouverture de la séance

Il est proposé par Pierre Raîche
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance à 13h50.

ADOPTÉE

18-2023

Avis de convocation

Il est proposé par Christian Gamache
et résolu à l'unanimité des conseillers que tous les membres du conseil municipal, présents et absents, reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi.

ADOPTÉE

19-2023

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Pierre Métras
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR – JEUDI 26 JANVIER 2023 – 13 H
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

1. Ouverture de la séance
2. Avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Renouvellement de l'adhésion à la FQM
5. Octroi de mandat à la Fédération Québécoise des Municipalités
6. Période de questions
7. Levée de la séance

Avec l'ajout insertion des points suivants après le point numéro 5 :

- Octroi d'un mandat à la firme DHC Avocats
- Approbation de paiements

MP

ADOPTÉE

Résolution n° 20--2023

Renouvellement de l'adhésion 2023 à la fédération québécoise des municipalités (FQM)

Il est proposé par le conseiller Jacques De Foy et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le renouvellement de l'adhésion annuelle 2023, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

ADOPTÉE

Résolution n° 21-2023

Gestion des ressources humaines et relations du travail – Services juridiques et Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des Municipalités

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail ;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2023 sont de 135 \$ à 215 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en services juridiques ainsi qu'en ressources humaines et relations du travail, le cas échéant ;

Il est proposé par la conseillère Roxanne Jeanson-Bélisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf mandate les Services juridiques de la FQM ainsi que le Service en ressources humaines et relations du travail afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, au niveau juridique et en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

ADOPTÉE

Résolution n° 22-2023

Octroi d'un mandat d'étude pour le dépôt d'une demande en justice contre l'ex directeur et greffier-trésorier en injonction et en dommages et intérêts pour atteinte à la réputation.

Il est proposé par le conseiller Christian Gamache Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater pour l'étude de dépôt d'une demande en justice en injonction et en dommages et intérêts pour atteinte à la réputation à la firme DHC Avocats contre l'ex-directeur et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

Résolution n° 23-2023

Approbation de paiements

Chèque	Fournisseur	Montant
0002406	Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats	1 802,24\$
0002399	Centre Kubota des Laurentides	248,66\$
0002400	Gaetan Lacelle Excavation Inc.	438 686, 78\$
0002401	Mines Seleine	8 698,08\$
0002405	Remorques M & M	1863,34\$
0002397	Fonds d'information sur le territoire	30,00\$
0002408	CRD Creighton	416,79\$
0002403	Fédération Québécoise des municipalités	7 506,91\$
Total des paiements		459 252,80\$

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les paiements par chèques
desdits fournisseurs pour un montant total de 459 252,80\$ en date du 26 janvier 2023.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions a été disponible.

Résolution n° 24-2023

Levée de la séance

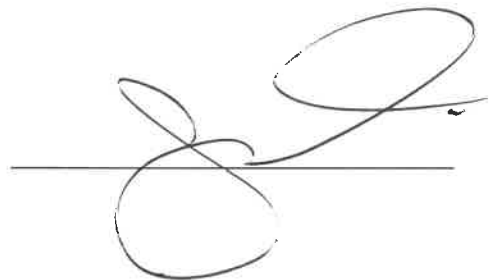
Il est proposé par Daniel Guindon
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 13 h 56.

ADOPTÉE

Je, Nicolas Pentassuglia, maire de la Municipalité de Lac-du-Cerf, atteste que la
signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Nicolas Pentassuglia
Maire



Cynthia Diotte
Directrice générale et greffière-
trésorière par intérim

